

✕ DÉTRUISONS LES BOMBES À SOUS MUNITIONS PAS LES VIES.

QUELLE EST LA POSITION DU CANADA?

Aperçu général

- Les Forces canadiennes possèdent un petit stock de projectiles d'artillerie M483A1 de 155 mm qui contiennent chacun 88 grenades DPICM M42/M64 et qu'elles n'ont jamais utilisés.
- En août 2005, le Canada a annoncé qu'il retirait et détruirait son stock de bombes à sous-munitions Rockeye.
- À la Conférence d'Oslo (février 2007), le Canada a annoncé qu'il détruirait le reste de ses stocks de sous-munitions (projectiles d'artillerie de 155 mm avec munitions classiques bivalentes améliorées). La date de la destruction des stocks n'a pas été confirmée.
- Le Canada n'a jamais fabriqué de bombes à sous-munitions.
- Le Canada est un État partie à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC).
- Le Canada n'a pas ratifié le Protocole V de la CCAC sur les restes explosifs de guerre qui est entré en vigueur le 13 novembre 2006. Le Protocole V est le premier accord multilatéral qui aborde la question de la responsabilité des utilisateurs en matière d'enlèvement des restes explosifs de guerre après un conflit, ce qui pourrait inclure les sous-munitions. AMC considère que le Protocole V constitue un pas dans la bonne direction mais que les obligations énoncées sont en grande partie des mesures volontaires et qu'en outre, le protocole ne tient pas compte des préoccupations humanitaires que suscitent les armes à sous-munitions au moment de leur utilisation.
- Aux réunions de la CCAC et à la Conférence d'Oslo, le gouvernement canadien a déclaré que la CCAC est un forum viable pour résoudre la question des sous-munitions, en partie parce que les principaux utilisateurs et détenteurs de stocks – tels que les États-Unis, la Russie et la Chine – sont parties à la Convention. À Oslo, le Canada a déclaré que la CCAC et le processus lancé à Oslo pourraient être complémentaires. Cette position est quelque peu ironique puisque le processus d'Ottawa sur les mines antipersonnel est né de l'échec de la CCAC qui a été incapable d'apporter une réponse adéquate au problème des mines antipersonnel. Or, la même situation se répète à propos des sous-munitions.
- Le Canada a effectivement participé à la Conférence d'Oslo sur les armes à sous-munitions en février 2007 et a signé la Déclaration d'Oslo, s'engageant à négocier un nouveau traité d'ici la fin de 2008.

Un appel en cinq points

Suivant l'échec de la Conférence d'examen de la CCAC en novembre 2006, AMC a lancé sa campagne publique pour mettre fin aux armes à sous-munitions, y compris un appel à l'action en cinq points à l'intention du Canada :

- Joigne les rangs des 26 pays qui sont mobilisés pour élaborer une nouvelle convention internationale sur l'interdiction des bombes à dispersion ;
- Décrète un moratoire sur l'utilisation, la production, le commerce, le transfert ou l'acquisition de munitions à dispersion tant que les enjeux humanitaires liés à cette question ne soient abordés :
- Complète la destruction des bombes à dispersion qui se trouvent dans l'arsenal militaire canadien et qui sont reconnues comme étant imprécises, peu fiables, et causant des souffrances inhumaines ;
- Fasse preuve de cohérence politique en soutenant les efforts visant à prévenir les dommages humanitaires connus causés par ces munitions, et en finançant les activités de désamorçage post-conflits, de sensibilisation aux dangers et d'aide aux victimes ;
- Ratifie le Protocole V de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et le désamorçage des débris de guerre explosifs, et soit le premier pays à annoncer l'injection de fonds nouveaux et supplémentaires en vue de respecter ses engagements aux termes de cette Convention.

Les mesures qui ont été soulignées sont celles qui n'ont pas encore été mises en œuvre par le Canada.

****Selon AMC, le gouvernement devrait commencer par déclarer un moratoire sur l'utilisation, la production et le transfert des BASM, jusqu'à ce qu'un nouveau traité ait été négocié.****

Nous avons reçu des réponses du gouvernement canadien indiquant qu'il n'est pas possible d'instaurer un moratoire pour le moment – mais nous ne sommes pas du même avis. Le Canada n'a jamais utilisé d'armes à sous-munitions ; il ne les fabrique pas ; et il a annoncé son intention de détruire tous ses stocks. Étant donné que la Déclaration d'Oslo a pour objectif de négocier un nouveau traité d'ici la fin de 2008, nous estimons qu'il serait très imprudent pour le Canada d'investir dans de nouvelles armes à sous-munitions qui risquent d'être déclarées illégales en 2008.

L'une des raisons avancées par certains pays, y compris le Canada, pour justifier le fait qu'ils refusent d'adopter une politique officielle interdisant l'utilisation des bombes à sous-munitions ou d'imposer un moratoire sur celles-ci est que cette prise de position aurait une incidence négative sur certaines opérations militaires conjointes, notamment celles qui sont menées sous l'égide de l'OTAN, puisque plusieurs membres de la coalition ne pourraient pas utiliser certains types d'armes. Cet argument avait déjà invoqué lors des discussions portant sur la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, et 10 ans plus tard, il s'avère qu'il n'était pas fondé. En effet, les mines antipersonnel ont été très peu utilisées lors des opérations militaires conjointes, parce qu'elles présentent peu d'intérêt sur le plan stratégique. Par ailleurs, les mines antipersonnel n'ont tout simplement pas été intégrées à la stratégie d'attaque et elles ont été remplacées par d'autres armes, à cause des obligations auxquelles étaient assujettis plusieurs membres des coalitions.

Aujourd'hui, on peut affirmer qu'il en sera de même pour les bombes à sous-munitions.

Le général Kohn, chef de la planification des opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN, a déclaré que la FIAS n'utiliserait pas de bombes à sous-munitions afin d'épargner les civils :

« Si nous utilisons une force de frappe aveugle, nous pourrions les battre très rapidement. Les opérations prennent du temps, parce que nous nous limitons à certaines armes pour épargner les civils. Par exemple, c'est pour cette raison que nous n'utilisons pas de bombes à sous-munitions ou d'autres armes qui nous permettraient de nettoyer certaines zones. »

Il faut savoir que cinq membres de l'OTAN ont déjà banni les bombes à sous-munitions ou adopté une politique de « non-utilisation » de ces armes à l'échelle nationale. Autrement dit, la question de l'utilisation des bombes à sous-munitions dans le cadre des opérations militaires conjointes a déjà été résolue sur le terrain.